



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

### Projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique sur la commune de Taden et demande de permis de construire du projet

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 2024, une enquête publique de **33 jours** est ouverte du **lundi 14 octobre 2024, 9h30, heure d'ouverture de l'enquête, au vendredi 15 novembre 2024 inclus, 17h00, heure de clôture de l'enquête**, à la mairie de Taden, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DEWEN, siège social 6 rue des Landes Basses à TADEN, pour le projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique située 6 Les Landes Basses à Taden et sur la demande de permis de construire du projet.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 17 septembre 2024.

#### Modalités de consultation du public :

Les dossiers seront consultables à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5630>, accessible en scannant le QR code ci-après :



Les dossiers seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Ils sont accessibles gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Taden.

Les dossiers complets, support papier et numérisés comprenant notamment l'étude d'impact, peuvent être consultés durant l'enquête publique à la mairie de Taden aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi, mardi et vendredi : 9h30-12h30 / 13h30-17h00, mercredi 9h30-12h30 et jeudi 9h30-12h30 / 13h30-19h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5630@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5630@registre-dematerialise.fr),
- ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5630>,
- ou par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Taden, à l'adresse suivante : **Mairie – 7 rue du Manoir – 22100 TADEN,**

- ou sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition à la mairie de Taden.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5630>.

Monsieur Jean-Baptiste GAILLIÈGUE est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public à la mairie de Taden, les :

<b>DATES</b>	<b>HORAIRES</b>
lundi 14 octobre 2024	9h30 à 12h30
mardi 22 octobre 2024	14h00 à 17h00
jeudi 31 octobre 2024	9h30 à 12h30
mercredi 6 novembre 2024	9h30 à 12h30
vendredi 15 novembre 2024	14h00 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Alexis MAUGEAIS, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : alexis.maugeais@suez.com ou par téléphone au 06 33 30 95 85.

Toute information concernant la demande de permis de construire peut-être demandée à la mairie de Taden, à l'adresse électronique suivante : contact.mairie@taden.bzh ou par téléphone au 02 96 87 63 50.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Taden et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure :

- la décision relative à la demande d'autorisation environnementale fera l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, soit d'un refus ;
- la décision relative au permis de construire fera l'objet d'un arrêté de Mme le maire de Taden.